

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du VENDREDI 3 MARS 2023 à 21h00, à la Mairie.**

*Convocations envoyées : le 27 février 2023*  
*Affichage aux panneaux : le 27 février 2023*

**Présents** : 10 membres

**Votes** : 12 votants

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à vingt-et-une heure, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

**Présents** : Ludovic GORINE, Dominique MARTIN, Aude VAN EECKHOUT, Patricia ANDRIEU, Véronique PERRIOT, Céline LE BOURGEOIS BUTEZ, Pierre GOIX, Paulo LIMA, et Chloé GAZAR.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absentes excusées** : Frédérique CAMOIT, Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ et Julien GOERGEN

**Absents** : Fabrice LEGRAND et Morgane JEAN BAPTISTE

**3 Pouvoirs** : Frédérique CAMOIT donne pouvoir à Ludovic GORINE

Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ Marie donne pouvoir à Aude VAN EECKHOUT

Julien GOERGEN donne pouvoir à Céline LE BOURGEOIS BUTEZ

**Désignation du secrétaire de séance** : Pierre GOIX

Le procès-verbal du 10 février dernier n'appelle aucune observation.

L'ordre du jour est validé.

**I/ Autorisation d'engagement des crédits à hauteur maximal de 25 % des crédits ouverts en 2022 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2023 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

**Répartis comme suit :**

Chapitre			BP 2022	Montant proposé avant le vote du budget pour 2023
<b>Opérations</b>				
20 Immobilisations Incorporelles	2041511 subvention d'équipement versées	113 – travaux éclairage	13 100 €	2 032 €
21 immobilisations Corporelles	2128 Autres agencements et aménagements	22 - Dortoir	100 320 €	19 617 €

**Questions diverses**

**Remerciements**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements du Sénateur BASCHER, à la suite de sa visite du 3 février 2023.

**Prochaines réunions**

Le prochain Conseil Municipal pour le vote du budget aura lieu le vendredi 7 avril 2023 à 19h00.

La commission du Budget se réunira le jeudi 30 mars, le vendredi 31 mars à 14h00 et le mardi 4 avril (en présence du Conseiller aux Décideurs Locaux).

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30*

**Le procès-verbal de la séance du 3 mars est composé de 1 délibération :**

- ❖ **Délibération n° 06-23 :** Autorisation d'engagement des crédits à hauteur maximale de 25 % des crédits ouverts en 2022 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

*Approuvée à l'unanimité*

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de séance

## Compte-rendu du 3 MARS 2023

Nom	Signature
M. GORINE Ludovic Maire	
Mme CAMOIT Frédérique 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Absente excusée le 3 mars
Mme MARTIN Dominique 2 <sup>ème</sup> Adjointe	
Mme VAN EECKHOUT Aude 3 <sup>ème</sup> Adjointe	
Mme ANDRIEU Patricia	
M. LEGRAND Fabrice	Absent le 3 mars
Mme LEMENS PERRIOT Véronique	
Mme GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie	Absente excusée le 3 mars
Mme BUTEZ LE BOURGEOIS Céline	
M. GOIX Pierre	
Mme JEAN-BAPTISTE Morgane	Absente le 3 mars
M. LIMA Paulo	
M. GOERGEN Julien	Absent excusé le 3 mars
Mme GAZAR Chloé	